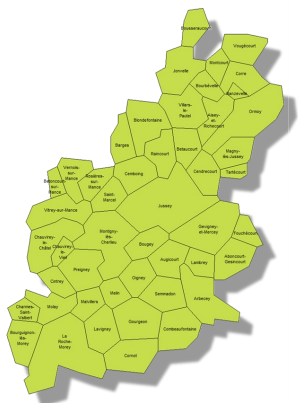


## COMMUNES CONCERNEES

Aboncourt-Gesincourt	Jonvelle
Aisey-et-Richécourt	Jussey
Arbecy	Lambrey
Augicourt	Lavigny
Barges	Magny-lès-Jussey
Betaucourt	Malvillers
Betoncourt-sur-Mance	Melin
Blondefontaine	Molay
Bougey	Montcourt
Bourbévelle	Montigny-lès-Cherlieu
Bourguignon-lès-Morey	La Roche-Morey
Bousseraucourt	Oigny
Cemboing	Ormo
Cendrecourt	Preigny
Charmes-Saint-Valbert	Raincourt
Chauvirey-le-Châtel	Ranzevelle
Chauvirey-le-Vieil	Rosières-sur-Mance
Cintrey	Saint-Marcel
Combeaufontaine	Semmadon
Cornot	Tartécourt
Corre	Vernois-sur-Mance
Fouchécourt	Villars-le-Pautel
Gevigney-et-Mercey	Vitrey-sur-Mance
Gourgeon	Vougécourt



## POUR TOUT CONTACT

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU VAL DE SAÔNE

Prés Jean Roche  
70500 JUSSEY  
03.84.77.19.90

### ANIMATEUR DE L'OPERATION : SOLIHA HAUTE-SAÔNE

2 Place du Moulin des Prés  
BP 60317  
70006 VESOUL CEDEX  
Tel : 03.84.75.38.56  
Mail : contact.hautesaone@soliha.fr

### PERMANENCES D'INFORMATION

#### DANS CHAQUE COMMUNE

Planning disponible sur simple demande et  
sur le site internet de la Communauté de Communes

### ATTENTION :

**Cette opération est limitée dans le temps.  
Ne pas commencer les travaux avant l'obtention  
de l'ensemble des accords**

Partenaires  
de l'opération :



Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône



**Propriétaires occupants**

**Propriétaires bailleurs,**

**bénéficiez d'aides**

**exceptionnelles pour**

**améliorer vos logements.**

# L'OPAH C'EST

## UNE OPERATION LIMITEE DANS LE TEMPS

Une tranche ferme de 3 ans

**Du 11 Mai 2018**

**au 10 Mai 2021 \***

(\*) date limite de dépôt des dossiers.

(\*) **Une année supplémentaire**, jusqu'au 10 Mai 2022, pourra être accordée selon les résultats de l'opération.

## DES OBJECTIFS PRIORITAIRES

Une opération visant :

- Les économies d'énergies
- Le maintien à domicile
- La réhabilitation
- L'aménagement de logement locatif
- Le ravalement de façade
- L'installation des jeunes ménages
- La prise en charge d'Audit EFFILOGIS

## OPERATEUR MANDATE PAR LA CCHVS

L'opérateur **SOLiHA** est l'interlocuteur pour tout renseignement ou conseil. Les techniciens apportent aux propriétaires :

- **une assistance technique** : diagnostic, définition du projet...
- **une assistance administrative et financière** (recherche de financements et établissement des dossiers de subventions...).

La politique du logement est aujourd'hui une priorité et la **réhabilitation du patrimoine bâti en constitue un volet essentiel.**

C'est pourquoi, la **Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône** a le plaisir de vous informer sur l'**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), actuellement en cours.**

Concrètement cette opération permet aux propriétaires, sous certaines conditions et après vérification de la recevabilité de la demande, **d'obtenir pour leurs travaux, des subventions.** Les grandes thématiques concernées par l'opération sont notamment **la maîtrise de la consommation énergétique, l'adaptation des logements au handicap et au vieillissement ainsi que la lutte contre l'habitat dégradé.**

L'opération met aussi l'accent sur **l'accueil des jeunes ménages grâce à des primes d'installation.**

L'OPAH peut aussi intervenir lors de la **phase d'étude** avec une **prise en charge d'une démarche BBC.**

### L'audit énergétique du programme régional EFFILOGIS

Vous souhaitez **réaliser une rénovation thermique performante** de votre logement ? Cet audit, réalisé par un thermicien, vous permettra de **connaître en amont** de votre projet les **gains énergétiques et les coûts prévisionnels des travaux préconisés** (isolation, chauffage, production d'eau chaude, ventilation).

Un **conseiller de l'Espace INFO-> ÉNERGIE de Haute-Saône** apportera **conseils** et vous **accompagnera** dans une **démarche BBC**

**Sans conditions de revenus.** Cet audit est **totale-ment financé** par l'ADEME, la Région Bourgogne - Franche-Comté et la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône.



## PROPRIETAIRES OCCUPANTS

Vous êtes propriétaire occupant et vous souhaitez réaliser des travaux. Vous pouvez bénéficier de subventions si :

- Votre logement a plus de 15 ans
- Vous ne dépassez pas les plafonds de ressources
- Vous n'avez pas contracté de PTZ-Acquisition durant les cinq dernières années
- Votre projet porte sur la partie habitable de votre logement et les travaux seront réalisés par entreprises (pose et fourniture).

*Exemple de travaux recevables : remplacement de chaudière, isolation, menuiseries extérieures, adaptation des sanitaires, réhabilitation...*

**Jusqu'à 60% de subventions cumulées selon le programme de travaux et les ressources.**

## PROPRIETAIRES BAILLEURS

Vous êtes propriétaire bailleur, vous louez ou souhaitez louer un logement à loyer conventionné à titre de résidence principale du locataire. Vous pouvez bénéficier de subventions si :

- Votre projet répond aux critères de dégradation définis.
- Votre projet porte sur un bâtiment achevé depuis plus de 15 ans.
- Vos travaux seront réalisés par entreprises (pose et fourniture).

**Jusqu'à 55% de subventions cumulées selon le programme de travaux**

**Dans tous les cas :** le projet ne doit pas être commencé avant le dépôt du dossier complet auprès de l'ensemble des financeurs.